**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 9 (1864)

**Heft:** (9): Supplément au No 9 de la Revue Militaire Suisse

**Rubrik:** Guerre du Danemark

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 08.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# SUPPLÉMENT AU N° 9 DE LA REVUE MILITAIRE SUISSE.

## GUERRE DU DANEMARK.

On nous communique de Copenhague un document important et qui renferme des détails pleins d'intérêt sur la conduite que tiennent les Prussiens et les Autrichiens dans le duché de Schleswig. Il jette en effet le jour le plus complet sur les véritables intentions des deux grandes puissances allemandes et prouve jusqu'à l'évidence qu'en envahissant cette province, sous prétexte de se nantir d'un gage, et en protestant à Paris et à Londres de leur respect pour l'acte de 1852, et pour l'intégrité du Danemark, elles n'ont eu pour but que d'arracher le Schleswig au Danemark, ou du moins de préparer les voies à cette séparation. Nous avons donc pensé que les personnes, toujours plus nombreuses en Suisse, qui s'intéressent à la cause danoise, nous sauraient gré de leur mettre cette pièce sous les yeux, et c'est ce qui nous décide à la publier *in extenso*.

« Avant que les troupes austro-prussiennes eussent passé l'Eider, l'ordre et la tranquillité publique n'avaient pas été troublés dans le duché de Schleswig. Aucune partie du pays ne se trouvait en état de siége, personne n'avait été arrêté pour ses opinions politiques, le secret des lettres était respecté, les communications étaient complétement libres entre le Holstein et toute l'étendue du duché, et bien que les meneurs du parti révolutionnaire eussent profité de cette liberté pour agiter par tous les moyens la population du Schleswig méridional, il n'en était résulté aucune démonstration que la police ne fût immédiatement parvenue à réprimer, sans avoir jamais recours à l'aide de la force armée. Les réquisitions de chevaux, de voitures, de fourrages, de paille, etc., pour les besoins de l'armée, se faisaient presque partout sans la moindre difficulté, et tous les soldats appelés sous les drapeaux montraient, à peu d'exceptions près, la même exactitude à rejoindre leurs régiments respectifs.

« L'entrée des Prussiens et des Autrichiens a au contraire été immédiatement accompagnée de mouvements insurrectionnels provoqués par la faction révolutionnaire, grossie de la foule des agitateurs accourus du Holstein et de Hambourg à la suite des alliés. Ces mouvements se sont répandus à mesure que l'armée danoise s'est vue forcée de battre en retraite, mais ils n'ont eu le dessus que dans les districts exclusivement allemands et dans les parties limitrophes de ceux où se parlent les deux langues. A Flensborg, à Aabenraa et à Haderslev ils se sont bornés à des manifestations auxquelles n'a pris

part qu'une faible minorité, et ils ont éclaté dans les villes de la côte orientale seulement après qu'elles ont été occupées par les troupes prussiennes ou autrichiennes.

« L'insurrection avait un double but : faire proclamer le prétendant comme duc de Schleswig-Holstein, et bouleverser l'ordre existant en expulsant les fonctionnaires établis par S. M. le roi. Dans un seul endroit, à Flensborg, les troupes austro-prussiennes se sont opposées, et sans l'empêcher encore, à la proclamation du prince d'Augustenborg ; partout ailleurs elle a eu lieu en leur présence, et lorsque les habitants loyaux, auxquels il était défendu de faire aucune protestation, demandaient aux autorités militaires de ne pas tolérer de pareils actes de révolte, les officiers allemands leur répondaient que la politique ne les regardait pas. De même des régions occupées par les troupes alliées, et administrées par des employés nommés par les commissaires des deux puissances, ont envoyé au prétendant des députations composées en partie d'hommes que le nouveau gouvernement avait mis à la tête des polices locales. Dans une paroisse du sud du Schleswig, il ne s'est trouvé dans toute la population qu'un seul individu qui ait voulu se joindre à une telle députation ; or c'était précisément le maire que venaient d'installer les autorités allemandes, et il a ainsi représenté toute la paroisse, quoiqu'il eût seul pris part à cette démonstration.

« Relativement à l'expulsion des fonctionnaires royaux, voici ce qui s'est passé :

« A la suite des mouvements insurrectionnels qui ont éclaté à Ekernförde, Schleswig, Tönning, Husum, Læk et Tönder, les fonctionnaires de toutes ces villes ont été en butte aux plus vils outrages et chassés pour la plupart de leurs postes. On a prétendu comme excuse qu'ils étaient presque tous des Danois fanatiques, mais les listes que nous avons sous les yeux prouvent au contraire qu'ils sont pour la plus grande partie natifs du Schleswig et du Holstein ; c'est donc seulement à cause de leurs sentiments de fidélité pour leur souverain légitime qu'ils ont été expulsés.

« La manière de procéder à leur égard était partout la même. Des gens, souvent tout à fait inconnus, venaient trouver un fonctionnaire, et, au nom du peuple, de la bourgeoisie ou d'un comité quelconque, lui ordonnaient de quitter la ville dans un certain délai. Refusait-il d'obéir à cette injonction, la populace se portait sur lui à des actes de violence et le traînait par force hors de la ville.

« Divers fonctionnaires qui avaient ainsi reçu l'ordre de s'éloigner, se sont adressés aux officiers prussiens ou autrichiens présents sur les lieux, avec prière de les protéger contre ces excès, mais cette

protection leur a été nettement refusée, ou bien on ne la leur a jamais effectivement accordée. Bien plus, les soldats autrichiens se sont plus d'une fois joints à la populace pour insulter des employés et des bourgeois paisibles, comme ils ont aussi pris part au pillage du château de Gottorp, et, de même que les Prussiens, commis des vols considérables avec effraction dans la paroisse de Kosel.

« Pendant que les troupes alliées laissaient ainsi s'accomplir sans obstacle l'expulsion des fonctionnaires royaux dans tous les endroits où les révoltés et les meneurs venus du Holstein avaient le dessus, le commandant en chef de l'armée austro-prussienne, le feld-maréchal Wrangel, faisait, dès son arrivée à Flensborg, le 7 février, paraître une proclamation dans laquelle, après avoir défendu toute démonstration politique non conforme aux intentions des deux puissances, et prescrit l'usage de l'allemand comme langue officielle, il confirmait dans leurs fonctions tous les employés civils du duché de Schleswig. Le lendemain, le commissaire prussien, le baron de Zedlitz (dont le collègue autrichien, le comte de Revertera, n'était pas encore arrivé), publiait en outre un autre manifeste, daté de Flensborg, le 8 février, où il était dit que les pouvoirs du roi de Danemark étaient suspendus dans le duché, mais que toutes les lois civiles existantes continueraient à rester en vigueur, en tant que la sûreté des opérations militaires n'exigerait pas quelques exceptions, et que la suspension des pouvoirs royaux n'entraînerait pas forcément l'abrogation de certaines dispositions des lois précédentes. Comme conséquences de ce genre, rendues nécessaires par le nouvel état de choses, on spécifiait d'abord celles-ci, que toutes les autorités et tous les fonctionnaires s'abstiendraient à l'avenir de s'intituler autorités et fonctionnaires royaux, qu'ils ne feraient plus usage du sceau royal non plus que de leurs uniformes, et que tous les écussons royaux seraient enlevés des édifices publics. Venait ensuite l'obligation de n'employer que la langue allemande dans toutes les relations officielles avec les commissaires du gouvernement et les autorités militaires. Enfin on invitait tous les fonctionnaires à s'engager par écrit de se soumettre au commandant en chef et aux commissaires, tant que durerait l'occupation du pays, et on ajoutait que ceux qui signeraient une telle déclaration pouvaient compter sur l'appui et la protection des alliés, aussi longtemps qu'ils resteraient fidèles à leurs engagements, et que leur conduite, au sein comme en dehors de leurs fonctions, ne fournirait aucun motif qui pût les faire destituer. En dernier lieu, on défendait toute espèce de démonstration politique.

« Pleins de confiance dans cette proclamation, quelques fonction-

naires qui avaient été expulsés du Schleswig méridional, se sont adressés au baron de Zedlitz ou aux autorités instituées par les commissaires du gouvernement, en implorant leur protection pour être réintégrés dans leurs emplois ; mais ils n'ont reçu aucune réponse, ou ont été même éconduits assez durement. En tout cas, il semblait que ceux qui n'avaient pas été chassés et qui étaient restés à leur poste (c'est-à-dire les deux tiers des fonctionnaires du nord du Schleswig, à l'exception d'un petit nombre appartenant aux districts de l'Ouest, et la plupart des pasteurs de la partie sud), devaient s'attendre à être maintenus s'ils donnaient la déclaration demandée et l'observaient à la lettre. Mais cet espoir s'est tout aussi peu réalisé. Dans le sud du duché, on a, en quelques endroits, continué à expulser les employés à l'aide de la populace ameutée, sans que les autorités fissent la moindre démarche pour faire respecter la proclamation des commissaires ; c'est ainsi que le pasteur de Kosel, menacé de voir son presbytère devenir la proie des flammes, s'est vu contraint, le 19 février, de quitter sa paroisse. Dans les districts de Husum et de Bredsted, situés au sud-ouest du Schleswig, et dont les chefs étaient absents à l'ouverture des hostilités, le baron de Zedlitz avait d'abord installé à la tête de l'administration deux fonctionnaires connus par leur fidélité au roi, mais quelques jours après ils étaient remplacés par un des meneurs les plus ardents du parti révolutionnaire, et, à partir de ce moment, une persécution si violente a commencé contre les employés restés fidèles à leur serment, que presque tous les magistrats, quoique natifs pour la plupart du Schleswig ou du Holstein, ont été forcés d'abandonner leurs places. Enfin, pour ce qui regarde les districts du nord, où l'on n'a pas encore installé de nouveaux baillis qui aient pu chasser les fonctionnaires loyaux, on a jusqu'ici laissé ces derniers dans leurs postes, mais non sans chercher à leur nuire d'une autre manière.

« Un moyen commode et qu'on a déjà souvent employé pour éloigner les fonctionnaires restés fidèles à leurs devoirs, ç'a été de les accuser d'espionnage ou d'autres actes pouvant compromettre la sûreté de l'armée alliée. On se rappele sans doute que, dans les premiers jours de février, le conseiller Blaunfeldt a été arrêté à Flækkeby, près de la ville de Schleswig, sous prétexte d'avoir induit en erreur un corps autrichien, et ainsi été cause que ce dernier aurait tiré sur des troupes prussiennes. A la suite de cette accusation, dont la fausseté n'a pas tardé à être démontrée, ce vieillard de 65 ans s'est vu assailli chez lui par des soldats, a été garrotté et traîné à pied jusqu'à Rendsborg entre deux dragons allemands. Mais ce n'est pas tout. Plusieurs hommes honorables, qui se trouvaient alors dans le

Holstein, et dont le témoignage a été invoqué par la justice, ont affirmé avoir entendu raconter par différentes personnes témoins du fait, que les soldats du corps-de-garde de Rendsborg avaient montré M. Blaunfeldt pour de l'argent à tous ceux qui voulaient le voir et l'insulter ; enfin il doit de là avoir été conduit à travers les rues de Hambourg, toujours à pied, tête nue et vêtu seulement des débris de son uniforme. — En même temps que le conseiller Blaunfeldt, on a aussi arrêté son fils, qui n'a pas encore été mis en liberté que nous sachions. Depuis lors, les fonctionnaires du Sundewit ont eu pour la plupart à subir des traitements analogues. Six pasteurs, parmi lesquels un fils du général Bülow, qui commandait l'armée danoise à la bataille de Frédéricia, et trois employés ont été arrêtés chez eux par des patrouilles et jetés dans des prisons humides où, couchés sur la paille et en compagnie de soldats prussiens incarcérés pour vol, ils ont dû passer un temps plus ou moins long. En l'absence de la moindre preuve qui pût établir leur participation à des actes dirigés contre les intérêts de l'armée alliée, on les a peu à peu remis en liberté, ce qui n'a cependant pas empêché que deux d'entre eux n'aient été de nouveau arrêtés avant d'avoir regagné leur domicile.

« Il résulte des renseignements reçus jusqu'ici que, dans les districts de Gottorp, de Hütten, de Bredsted, d'Eidersted, et dans la moitié méridionale de celui de Tönder, on a déjà renvoyé toutes les autorités supérieures, les juges, les notaires, les receveurs, les fonctionnaires du corps médical, des assurances et des ponts et chaussées, et enfin un assez grand nombre de pasteurs et de maîtres d'écoles ; la ville de Schleswig a en outre perdu le recteur et presque tous les professeurs de son collége. Pour ce qui regarde les districts du nord, il faut compter au moins 23 employés de renvoyés.

« Le nombre des fonctionnaires destitués par les commissaires ou leurs agents augmente d'ailleurs chaque jour, à mesure qu'il se présente pour les remplacer des gens qui conviennent davantage à ces derniers. D'après un arrêté des commissaires en date du 22 février, et sur lequel nous reviendrons plus loin, on doit s'attendre à ce que tous les pasteurs et les maîtres d'école du district de Flensborg et d'une partie de ceux de Gottorp, Husum, Bredsted et Tönder, soient renvoyés d'un jour à l'autre.

« Les hommes que les commissaires ont nommé à la place des fonctionnaires expulsés ou destitués, se sont fait remarquer pour la plupart par le zèle qu'ils ont déployé au service de la révolution pendant les événements de 1848-1850. L'un d'eux, aujourd'hui bailli de Gottorp et de Hütten, était même à cette époque ministre de la guerre du gouvernement révolutionnaire, et un second, qui est main-

tenant à la tête des districts de Husum et de Bredsted, a été, pendant plusieurs années, dans les Etats du duché, un des chefs les plus actifs du parti du Schleswig-Holstein. On comprend donc facilement que de tels hommes, qui ont en outre pleins pouvoirs pour nommer et destituer les employés dans toute l'étendue de leurs territoires, doivent, pour remplir les places, rechercher les gens dont les opinions sont le plus subversives.

« Enfin, en ordonnant dans leur arrêté du 19 février que tous les fonctionnaires devraient justifier d'avoir passé deux ans à l'université de Kiel, les commissaires ont presque rendu impossible à toute personne restée fidèle au roi de remplir un emploi dans le Schleswig. Depuis de longues années, en effet, il a régné un si mauvais esprit chez les professeurs et les étudiants de cette université, que pour ainsi dire aucun Schleswigeois, parmi ceux qui considéraient le Danemark et non l'Allemagne comme leur patrie, n'a voulu la fréquenter ou ne s'est trouvé en état de supporter pendant deux ans un pareil séjour.

« De même que par leurs dispositions relatives à la gestion des emplois dans le duché de Schleswig, les commissaires ont eu pour but de mettre le pouvoir entre les mains de personnes hostiles au maintien du Schleswig sous la couronne de Danemark, de même ils se sont efforcés, par une série d'autres mesures, de bouleverser l'ordre établi pour germaniser le pays.

« En envoyant leurs troupes dans le Schleswig, les deux grandes puissances ont déclaré que leur intention était seulement de prendre ce duché en gage pour forcer le gouvernement danois de remplir les engagements de 1851-1852, et elles ont ajouté plus tard que cette occupation n'était qu'une nécessité momentanée. On pouvait donc croire, d'un côté que les puissances se borneraient à prendre les mesures nécessaires pour administrer provisoirement le pays, et de l'autre que les dispositions du gouvernement danois, antérieures aux négociations de 1851-1852, dispositions qui, à cette époque, n'ont pas soulevé la moindre objection ni la moindre remarque, continueraient à rester en vigueur. Mais cela n'a nullement eu lieu.

« Dans l'arrêté du baron de Zedlitz du 8 février, on trouve déjà ordonné que les fonctionnaires ne doivent plus s'intituler « royaux, » et que les armoiries royales soient enlevées des édifices publics. Or, depuis un temps immémorial, l'autorité du gouvernement dans le Schleswig a été, toujours et partout, officiellement désignée par le mot « royal, » de même que l'autorité du gouvernement autrichien est certainement désignée dans le Tyrol par les mots « impérial-royal, » ou celle du gouvernement anglais dans la principauté de

Galles ou le duché de Lancastre par le mot « royal. » Cette règle, qui a existé aussi dans le Holstein, a jusqu'ici été tellement hors de doute que, pendant la révolte de 1848-1850, le tribunal suprême de Kiel a continué à rendre ses arrêts « au nom du roi. » Si l'occupation du Schleswig n'était qu'une mesure momentanée, il n'y aurait aucun motif pour exiger que le mot « royal » fût effacé dans les titres officiels des fonctionnaires, et les écussons royaux enlevés des édifices publics, et la circonstance que l'autorité du gouvernement du roi était suspendue ne pouvait, comme l'ont avoué les commissaires, avoir pour conséquence qu'on dût faire disparaître les marques de la souveraineté du roi. C'est cependant ce qui a eu lieu, et on s'y est même pris de telle façon qu'une plaque portant le chiffre du feu roi Frédéric VII, et incrustée dans le mur de l'hôtel-de-ville de Haderslev, en a été arrachée à coups de hache et envoyée au commandant des forces prussiennes qui occupaient la ville.

» Non contents de faire disparaître tous les signes de la souveraineté du roi dans le duché de Schleswig, les commissaires ont encore pris à tâche d'y propager autant que possible l'esprit de révolte.

» A l'époque où elle fut fondée par les princes de Gottorp, l'université de Kiel n'était destinée qu'à former les employés pour la partie du Schleswig et du Holstein, qui appartenait à cette maison. Ceux du royaume de Danemark, y compris tout le Schleswig, après que ce duché eut été, en 1721, réuni en entier à la couronne danoise, faisaient leurs études à l'université de Copenhague. Plus tard, lorsque la Russie, par le traité de 1768, eut cédé au Danemark toutes ses possessions dans le Holstein en y comprenant la ville de Kiel, il parut un décret en date du 1er février 1768, ordonnant que tous ceux qui aspiraient à des emplois dans les duchés, suivissent pendant deux ans les cours de l'université de Kiel. Cette ordonnance toutefois était seulement dirigée contre les universités de l'étranger, et en aucune façon contre celle de Copenhague, car depuis lors le gouvernement a maintes fois prouvé qu'il considérait comme étant toujours en vigueur les anciennes règles relatives à l'admission des étudiants de Copenhague aux emplois dans le Schleswig, et s'il est vrai qu'après l'incorporation définitive de Kiel à la monarchie danoise, elle a été confirmée par un rescrit du 21 septembre 1774, on ne peut cependant attribuer à ce nouvel acte une portée plus grande qu'à l'ordonnance elle-même. Il est d'ailleurs bien connu que les étudiants en médecine et en théologie des universités de Copenhague et de Kiel ont toujours eu le même accès aux emplois tant dans le royaume que dans le Schleswig, et cette faculté, pour ce qui regarde les derniers, a même été expressément spécifiée dans un arrêté royal du 9 novembre 1811. Les

étudiants en droit jouissaient aussi des mêmes priviléges, mais la législation du royaume différant en plusieurs points de celle du Schleswig, personne ne pouvait être nommé juge dans le duché, sans avoir au préalable subi un examen devant l'une des commissions qui y avaient été instituées à cet effet; de plus, comme le droit du Schleswig n'était pas enseigné à l'université de Copenhague, il en résultait que les étudiants étaient forcés d'aller étudier à Kiel. Que cet état de choses ait été causé par le vice que nous venons de signaler dans l'université de Copenhague, et nullement par un privilége exclusif dont aurait joui celle de Kiel, c'est ce qui ressort entre autres de cette circonstance, que lorsque le legs du 20 janvier 1782 eut permis à l'académie de Soro d'élever le niveau de ses études, on assimila immédiatement les étudiants sortis de cet établissement à ceux des universités de Copenhague et de Kiel, en leur donnant le droit de remplir des emplois dans toute l'étendue de la monarchie. Il faut enfin remarquer que le roi accordait très souvent des dispenses aux jeunes gens qui se présentaient aux examens dans le Schleswig, sans avoir étudié à Kiel. Mais lorsque les idées de pangermanisme qui dominaient en Allemagne eurent développé dans l'université de Kiel cet esprit de révolte auquel nous avons fait allusion plus haut, et qu'on a vu se manifester en 1848 par les engagements volontaires de presque tous les étudiants dans l'armée des insurgés, il devint impossible au gouvernement de laisser subsister plus longtemps un état de choses qui mettait toutes les places de juges dans le Schleswig à la disposition des élèves de cette université. Une chaire de droit du Schleswig fut donc créée à l'université de Copenhague, et on établit à Flensborg, à l'usage des juristes du duché, une commission d'examen devant laquelle pouvaient se présenter indistinctement les étudiants de toutes les universités. Enfin, pour qu'il n'y eût plus de doutes relativement à l'obligation d'étudier à Kiel, on se décida à abolir, pour le Schleswig, les ordonnances de 1768 et de 1774. C'est ce qui eut lieu par un décret du 21 novembre 1850.

« Les commissaires des deux grandes puissances viennent maintenant de rendre un arrêté en date du 19 février, par lequel ils abolissent le décret du 21 novembre 1850, et remettent en vigueur l'ordonnance du 1er février 1768 et le rescrit du 21 septembre 1774, qui ouvrent exclusivement aux étudiants de l'université de Kiel l'accès des emplois civils et ecclésiastiques. Au point de vue de sa rédaction, cet arrêté renferme déjà une perfidie, car il semble établir comme un fait réel que jusqu'au décret de 1850 les emplois du Schleswig pouvaient seulement être remplis par les étudiants de Kiel. Mais il faut en outre observer que l'ordonnance du 21 novembre 1850 est antérieure aux

négociations de 1851-1852, et qu'en ouvrant indistinctement aux étudiants de toutes les universités l'accès aux emplois dans le duché de Schleswig, elle avait précisément en vue l'égalité de droits entre les Danois et les Allemands, que, suivant ces derniers, les dites négociations avaient pour but d'assurer, tandis que le nouvel état de choses introduit par les commissaires aura pour conséquence de détruire cette égalité au grand détriment de la population danoise.

» C'est un fait connu que le roi Frédéric VI avait déjà ordonné, par un rescrit du 15 décembre 1810, que la langue danoise fut substituée à l'allemand dans les églises, les écoles et les tribunaux, dans tous les endroits du duché de Schleswig où cette langue était celle du peuple. Cet ordre royal ne reçut son entier accomplissement qu'en 1850 et au commencement de 1851, et voici comment les choses furent arrangées. La partie septentrionale du Schleswig, jusqu'à une ligne partant de Tonder et allant aboutir à un mille au nord de Flensborg, partie habitée en entier par une population parlant le danois, et où cette langue était auparavant presque exclusivement employée dans les églises et les écoles, fut considérée comme complétement danoise. On désigna ensuite comme mixte le district compris entre la ligne précédente, prolongée à travers le golfe de Flensborg, et une seconde ligne s'étendant depuis l'embouchure de la Schlie jusqu'à la ville de Hosum, et en défalquant toutefois une bande de deux milles de large située le long de la côte occidentale entre Tonder et Husum, et enfin toute la partie méridionale, augmentée de la bande ci-dessus, fut regardée comme purement allemande. Dans le premier de ces trois districts, le danois était la langue officielle et on en faisait exclusivement usage dans les églises et les écoles; cependant, pour la commodité des Allemands établis dans le pays, le service divin était célébré alternativement en danois et en allemand dans les villes de Sonderborg, d'Aabenraa et de Haderslew, ainsi que dans le bourg de Christianfeld, au nord de Haderslew. Pour le district mixte, qui comprend de grandes étendues presque entièrement danoises comme d'autres aussi où domine l'élément allemand, on adopta les dispositions suivantes. Les pasteurs y prêchaient alternativement en danois et en allemand dans toutes les paroisses, sauf à Flensborg, où les trois principales églises étaient uniquement consacrées au culte allemand, et une quatrième, réservée à la communauté danoise. Quant à l'enseignement, il était aussi donné en danois et en allemand dans l'école secondaire de Flensborg, mais comme cette méthode ne pouvait pas être employée dans les écoles primaires, on décida que l'instruction se donnerait en danois dans la ville et le district de Tonder, et en allemand dans la ville de Flensborg, en exceptant toutefois de cette

mesure les écoles libres fondées par la population danoise. Dans les relations avec les autorités, il était facultatif à chacun de se servir de la langue qui lui convenait le mieux, et à cet égard, on avait même fait une exception en faveur de Flensborg, où toutes les affaires se traitaient en allemand. Enfin, dans le troisième district, la langue officielle, comme celle des églises et des écoles, était exclusivement l'allemand.

» Tout le monde reconnaîtra qu'on ne pouvait prendre des arrangements plus équitables pour sauvegarder les intérêts des deux nationalités. En tout cas, il est positif que, dans tout ce qu'elles ont d'essentiel, ces dispositions sont antérieures aux négociations de 1851-52, et quoi qu'on veuille prétendre au sujet des intentions que le roi de Danemark aurait manifestées à cette époque en vue de l'avenir, il n'en reste pas moins avéré qu'on ne retrouve dans ces négociations aucune trace de promesses faites par le gouvernement danois de modifier en quoi que ce soit l'ordre de choses déjà établi. Toutefois cela n'a pas empêché les commissaires, dans leur arrêté du 19 février, de prescrire, pour les églises et les écoles, l'emploi exclusif de la langue allemande dans les districts mixtes de Gottorp, de Husum, de Bredsted et tout celui de Flensborg, à l'exception provisoire des cinq paroisses situées le plus au nord, comme aussi, dans leur ordonnance du 22 février, de révoquer tous les maîtres d'école, de menacer les pasteurs de la même mesure, et de déclarer à nouveau que personne ne sera admis aux emplois ecclésiastiques s'il ne justifie d'avoir étudié deux ans à l'université de Kiel, ce qui revient à en interdire l'accès à tout homme resté fidèle à son roi légitime. Les listes des nouveaux candidats doivent en outre être présentées par les baillis et les intendants, et si l'on se rappelle que les districts de Gottorp, de Husum et de Bredsted sont administrés, le premier par l'ex-ministre de la guerre du gouvernement révolutionnaire de 1848, et les deux autres par l'un des chefs du parti du Schleswig-Holstein, il ne peut rester le moindre doute sur la nature des choix que l'on fera pour les églises et les écoles. Cela ressemble en vérité presque à une ironie, lorsqu'on lit dans cette ordonnance que les nouveaux pasteurs devront justifier « d'une vie et d'une moralité religieuse sans tache, » comme si un sujet ne faisait pas déjà une tache à sa moralité en acceptant une cure d'un gouvernement ennemi et provisoire, et cela après l'expulsion du prédécesseur légalement institué par son souverain légitime.

» A peu près à la même époque, les commissaires ont chargé un certain docteur Lübker de faire une enquête sur l'état des trois écoles secondaires du duché, à Schleswig, Flensborg et Haderslew. Cet

homme était en 1848-1850 un des meneurs les plus actifs du parti révolutionnaire dans la ville d'ailleurs loyale de Flensborg, et il en fut pour ce motif chassé en 1849, avec l'autorisation de la commission administrative qui siégeait dans cette ville, et dont faisait partie le plénipotentiaire prussien, le comte d'Eulenbourg. Les commissaires actuels ne se sont cependant pas fait le moindre scrupule de lui confier une mission si importante, et il en est résulté que presque tous les professeurs des écoles de Schleswig et de Flensborg ont déjà été destitués. La première de ces écoles a été rouverte depuis et inaugurée sous les auspices du chant révolutionnaire *Schleswig-Holstein meerumschlungen;* la seconde est encore fermée faute de nouveaux maîtres. A Haderslew, un des premiers actes de l'armée prussienne fut de transformer en hôpital le local de l'école; les études toutefois ne furent pas interrompues, et les professeurs continèrent à enseigner dans les locaux qu'ils purent se procurer. Mais le docteur Lübker vient d'interdire tout à fait cet enseignement bien qu'il ne lui ait pas été possible d'en fonder un autre à la place.

« S'il est une classe de fonctionnaires qui semble ne pouvoir en rien porter ombrage aux intérêts d'une occupation provisoire, ce sont à coup sûr les administrateurs du service médical. Les commissaires en ont cependant jugé autrement, car une commission, composée d'un professeur de l'université de Kiel et d'un médecin en chef de l'hôpital des fous de Schleswig, très zélé partisan du Schleswig-Holstein, a été chargée par eux de faire une enquête sur la conduite du chef de l'administration médicale à Flensborg, et bien qu'une perquisition opérée au domicile de ce fonctionnaire n'ait rien pu faire découvrir contre lui, il n'en a pas moins été destitué, sort qui est sans doute aussi réservé à toutes les personnes placées sous ses ordres.

« L'esprit dont sont si clairement empreintes les dispositions qui précèdent s'est naturellement fait jour aussi dans une foule d'autres petites circonstances. On dirait que les commissaires se sont imposé pour tâche, dans leur conduite à l'égard des Danois, de les molester et de les outrager de toutes les manières, et de fouler aux pieds tous les sentiments de la population restée fidèle à son souverain légitime. Si l'on met en doute que telles soient réellement les intentions des commissaires — notre assertion est pourtant assez fondée, et elle se trouve confirmée par les relations des journaux allemands sur les instructions secrètes envoyées de Vienne et de Berlin aux commissaires — il est en tout cas évident que cette tendance se manifeste dans les actes de tous leurs agents, sans qu'ils fassent quoi que ce soit pour l'empêcher. C'est ainsi, pour citer encore un exemple, que le bourgmestre de Haderslew, le conseiller Hammerich, l'un des fonctionnaires les plus

considérés du duché, a été jeté à Flensborg dans la prison réservée aux malfaiteurs, et traîné ensuite à travers les rues entre deux soldats qui le tenaient au collet pour aller subir son interrogatoire. Toute personne qui a prêté serment de fidélité au roi est par cela seule regardée comme suspecte, et dans beaucoup d'endroits même, de simples particuliers, qui n'étaient coupables que d'aimer leur patrie, ont été arrêtés et traités comme de vils criminels. La première chose qu'on faite les Prussiens en arrivant au bourg de Graastern, qui est situé au milieu d'un district complétement danois, ç'a été de faire enlever toutes les enseignes des boutiques, et effacer les inscriptions des bornes militaires. A Aabenraa, qui fait aussi partie d'un district danois, on a débaptisé toutes les rues, et ordonné que les nouveaux noms allemands fussent peints à chaque coin de rue avec une couleur à l'huile persistante.

« Le seul pavillon du Schleswig est le dannebrog (rouge avec une croix blanche), qui de tous temps a été commun aux diverses parties de la monarchie. Il n'existe pas de pavillon spécial pour le Schleswig. Pendant la révolte de 1848-50, le parti allemand chercha à y introduire le soi-disant pavillon du Schleswig-Holstein (bleu, rouge et blanc en bandes horizontales), ainsi que des cocardes aux mêmes couleurs. Ces emblèmes révolutionnaires furent prohibés par une circulaire du 9 février 1851, mais les commissaires viennent d'en autoriser expressément l'usage dans leur ordonnance du 19 février. A la vérité, l'emploi du dannebrog n'a pas été officiellement interdit, mais tous ceux qui ont osé le hisser ont immédiatement reçu l'ordre de l'amener, et se sont, en cas de refus, exposés aux désagréments les plus graves.

« Enfin, il faut ajouter à tout cela l'enlèvement, accompagné d'outrages, du monument érigé dans le cimetière de Flensborg à la mémoire des soldats danois morts à la bataille d'Isted, le 25 juillet 1850. Il représentait un lion assis, symbole commun du royaume et du Schleswig, placé sur un haut piédestal où étaient encastrés les portraits médaillons des principaux officiers tombés sur le champ de bataille. Ce monument, destiné à illustrer le tombeau de ceux qui avaient succombé pour leur roi et leur patrie, avait toujours excité au plus haut degré la haine du parti révolutionnaire. Cependant personne n'avait osé y porter la main, lorsque des ouvriers mécaniciens venus d'Altona avec leurs outils, essayèrent une nuit de le renverser; mais la solidité en était telle qu'ils ne réussirent qu'à mutiler le lion, et ne purent achever dans l'ombre leur œuvre sacrilége. Dès que l'attentat fut connu, la population danoise de Flensborg adressa une plainte aux commissaires, qui parurent d'abord disposés

à empêcher une pareille profanation du tombeau. Mais ils ne tardèrent pas à se raviser, et, après quelques jours de travail, le monument qui recouvrait les restes des guerriers danois était enlevé du cimetière aux acclamations frénétiques du parti des révoltés.

« En résumé, la conduite des deux grandes puissances allemandes à l'égard du Schleswig offre deux faces complétement distinctes; l'une qui s'adresse à l'Europe et s'efforce de la rassurer, l'autre qui a pour but de bouleverser les conditions d'existence du duché. D'un côté, nous voyons les gouvernements allemands déclarer dans leurs notes diplomatiques qu'ils veulent respecter la souveraineté du roi de Dannemark dans le Schleswig, que l'occupation du duché n'est que momentanée, et qu'en prenant cette mesure, ils ont seulement voulu se nantir d'un gage pour forcer le gouvernement danois à remplir certaines promesses relatives à l'égalité de droits pour les deux langues, et à la non incorporation du Schleswig dans le royaume. Nous voyons en outre des proclamations du général en chef et des commissaires, où il est dit que les lois existantes continueront à rester en vigueur, en tant que la sûreté des opérations militaires ou la suspension des pouvoirs royaux ne nécessitera pas quelques exceptions, que tous les fonctionnaires qui déclareront vouloir se soumettre aux autorités allemandes, seront maintenus dans leurs postes aussi longtemps qu'ils resteront fidèles à la teneur de leur déclaration et ne se rendront coupables d'aucune faute, et enfin que toutes les démonstrations, de quelque nature qu'elles soient, seront interdites.

« De l'autre côté, nous voyons au contraire qu'on s'efforce en réalité de faire disparaître tous les signes de la souveraineté du roi, qu'on enlève ses armes, et qu'on arrache même du mur d'un édifice public, où elle était encastrée, une plaque portant le chiffre du roi défunt. La législation est changée en beaucoup de points essentiels qui ne touchent en rien aux opérations militaires ou à la suspension des pouvoirs royaux. On autorise officiellement le drapeau et les cocardes révolutionnaires, on laisse des réunions séditieuses s'assembler, on tolère les proclamations d'un prétendant, pendant que le drapeau de la monarchie, le dannebrog, est proscrit, et que toute personne qui a prêté serment de fidélité au roi devient l'objet d'une persécution. On révoque en masse les employés sans s'inquiéter s'ils sont nés dans le royaume ou dans l'un des duchés, s'ils ont signé ou non l'acte de soumission qui a été exigé d'eux, et on se hâte de les remplacer par des hommes dont l'un a été, en 1849, ministre de la guerre du gouvernement révolutionnaire, et un autre, chef du parti du Schleswig-Holstein dans les Etats du duché. Les écoles secondaires sont complétement désorganisées par un ancien fonctionnaire de l'insurrection;

l'une d'elles est rouverte aux accents du *Schleswig-Holstein meerumschlungen,* les autres restent fermées. L'administration du service médical n'est même pas épargnée, tous les bons patriotes sont arrêtés et maltraités, et enfin le monument érigé à la mémoire des soldats danois morts pour leur roi et leur patrie est outragé et renversé.

« Comment faire cadrer ensemble les deux faces de ce tableau? Est-ce que l'état de choses qui existe réellement dans le Schleswig répond à l'idée qu'on se fait de l'occupation provisoire d'une province saisie à titre de gage? N'indique-t-il pas au contraire que les deux grandes puissances allemandes veulent se réserver pour l'avenir de décider comment le duché de Schleswig devra être gouverné, et qu'elles ont résolu de choisir la forme de gouvernement la plus propre à ébranler l'intégrité de la monarchie? Quant à leur but définitif, on en est pour le moment réduit à des conjectures, mais tout fait présager qu'elles ne peuvent guère vouloir autre chose que de détacher le Schleswig du Danemark, de manière que ce duché tombe dès à présent ou à la première occasion favorable au pouvoir de l'Allemagne, et devienne, sous la puissance chaque jour plus envahissante du gouvernement prussien, une province maritime de premier ordre.

« D'après les renseignements ultérieurs qui nous sont parvenus jusqu'au 15 mars, on a encore destitué dans le Schleswig 24 magistrats, 8 fonctionnaires du service médical, 31 professeurs et recteurs, 25 pasteurs et 10 fonctionnaires divers, sans compter un grand nombre de maîtres d'école et d'employés de l'administration des postes et des douanes.

« Remarquons en outre que le sixième numéro du *Verordnungsblatt,* journal officiel des commissaires, contient un arrêté du 27 fé-février et un autre du 3 mars, ordonnant, le premier, que le chiffre du roi soit effacé sur le papier timbré, et le second, que la prière ordinaire faite dans les églises pour les membres de la famille royale soit supprimée. — Voilà donc encore deux dispositions qui ont pour but de faire disparaître les signes de la souveraineté du roi dans le Schleswig, et qui ne sont nullement justifiées par la suspension provisoire des pouvoirs royaux.

« Enfin le même numéro du *Verordnungsblatt* renferme un arrêté du 4 mars qui prohibe l'emploi de la monnaie danoise dans les comptes publics, et ordonne que ces derniers soient tenus dans le système de Hambourg, qui avait été aboli en 1854 et 1855. La monnaie de billon de Hambourg et les thalers de Prusse circulent partout comme monnaie courante, tandis qu'on a démonétisé en partie la monnaie danoise. C'est encore là une mesure tendant à détacher le Schleswig du Danemark, et à le rattacher à l'Allemagne. »

— On lit dans le *Berlingske-Tidende* de Copenhague :

« Non contents de leurs derniers exploits à Assendrup, les Prussiens foulant aux pieds les règles les plus élémentaires du droit des gens, viennent encore de tirer une odieuse vengeance de la défaite qu'ils ont essuyée le 28 mars à l'assaut des retranchements de Düppel. Le 3 avril, vers trois heures de l'après-midi, ils ont, sans avertissement préalable, commencé à couvrir d'obus et de raquettes incendiaires la ville ouverte et inoffensive de Sonderborg, et leur feu, entretenu sans relâche pendant dix-huit heures, n'a cessé que lorsque la moitié de la ville ne présentait plus qu'un monceau de cendres et de ruines fumantes. Sans prétendre nous prévaloir ici de l'exemple du bombardement d'Odessa, où toutes les propriétés privées furent scrupuleusement respectées par la flotte anglo-française, nous étions au moins en droit d'exiger de nos ennemis qu'ils donnassent aux habitants paisibles, aux femmes, aux enfants, le temps de se retirer et de se mettre en lieu de sûreté. L'honneur des armes prussiennes, les règles en usage dans les guerres modernes, les devoirs les plus simples de l'humanité, tout se réunissait en effet pour leur commander une telle conduite. Mais, loin de se laisser émouvoir par ces considérations, les Prussiens ont à l'improviste dirigé le feu de leurs batteries sur tous les points de la ville, sans en excepter même les hôpitaux, comme s'ils avaient voulu par là rendre leur œuvre de destruction encore plus désastreuse et plus meurtrière. On se figure sans peine les scènes de désolation qui ont accompagné ce bombardement; les maisons croulant de tous côtés ou devenant la proie des flammes, les habitants éperdus se précipitant hors de leurs demeures et poursuivis dans leur fuite par la chute des bombes et des obus, des femmes et des enfants tués ou blessés, un grand nombre de familles plongées dans le deuil et la misère, tel est, pour nous borner à ces quelques traits, le spectacle qu'a présenté la malheureuse ville de Sonderborg. Peut-être croit-on que cet acte de barbarie avait au moins pour but de faciliter les opérations du siége, et d'assurer aux Prussiens quelque avantage important, mais ils n'en ont pas retiré la moindre utilité, et, contre toute attente, n'en ont pas même profité pour diriger une attaque contre nos retranchements. Après de pareilles cruautés, nous n'userions que de justes représailles en envoyant une escadre bombarder les villes de Kœnigsberg ou de Stettin; si nous ne le faisons pas, c'est que nous ne voulons point souiller notre drapeau, et que nous tenons à honneur de respecter scrupuleusement toutes les obligations du droit des gens. »

---

— Le ministère de la guerre danois a fait publier les renseignements suivants sur la manière dont sont traités les prisonniers prussiens et autrichiens.

Les prisonniers sont logés dans la citadelle de Frederikskavn, qui fait partie des fortifications de Copenhague. Les officiers occupent les chambres qui sont affectées au service des officiers de la garnison, et qui sont toutes pourvues des meubles nécessaires. S'ils donnent leur parole d'honneur de ne pas chercher à s'évader, on leur permet de se promener librement dans la ville. Ils reçoivent par jour pour leur entretien : un capitaine, 3 fr. 75 c.; un lieutenant, 1 fr. 90 c., et un porte-drapeau, 1 fr. 40 c.

Les sous-officiers ont par jour, 1 fr. 05 c., et les simples soldats, 70 cent. On veille avec soin à ce que chaque homme ait les vêtements nécessaires et soit pourvu de linge propre, et on leur fournit même gratis les chemises, bas, gilets, pantalons, chaussures, etc., dont ils ont besoin. Leur logement est le même que celui de nos propres soldats. Pendant la journée, ils se tiennent dans de vastes pièces chauffées, munies de bancs et de tables, et éclairées le soir; la nuit, ils couchent dans des dortoirs où le nombre de lits n'excède pas le chiffre réglementaire. Quant à la nourriture, elle est saine et abondante, et la taxe est assez modérée pour qu'ils puissent y suffire largement avec leur paie.

Afin de leur faire prendre l'exercice nécessaire, on permet aux prisonniers de se promener une heure le matin et une heure l'après-dînée sur les remparts de la citadelle. Pour les aider à passer le temps on leur donne également des livres, des journaux, et différents jeux, tels que les échecs, les dames, les dominos et même des cartes.

Les prisonniers catholiques sont conduits tous les quinze jours à la messe, les Prussiens, un dimanche, et les Autrichiens, le dimanche suivant. Le pasteur de l'Eglise réformée allemande, M. Theobald, prête en outre des écrits religieux à ceux des prisonniers qui en désirent.

Il va sans dire que les prisonniers malades sont traités dans les hôpitaux avec le même soin que nos propres soldats.